

BILL.

Acte pour mieux pourvoir aux dépenses qu'exige l'entretien des patients dans les asiles d'aliénés dans le Bas-Canada.

ATTENDU qu'il n'est pas expédient que les personnes con- Préambule.
nues pour être aliénées soient envoyées ou renfermées dans
les prisons ou autres lieux de détention destinés aux personnes
saines d'esprit dans le Bas-Canada, et qu'il est nécessaire de
5 pourvoir plus efficacement au paiement par les municipalités qu'il
appartient des dépenses encourues relativement aux aliénés ren-
fermés dans tout asile public d'aliénés dans le Bas-Canada,
lorsqu'ils sont eux-mêmes ou leurs familles incapables de subvenir
à leur garde et entretien, tel que ci-après mentionné, et à cette
10 fin, d'amender l'acte passé dans la session tenue dans les quator-
zième et quinzième années du règne de sa majesté, intitulé :
" *Acte pour autoriser la réclusion des personnes aliénées dans les* 14 et 15 Vict.
chap. 83.
cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public,"
à ces causes qu'il soit statué, etc.

15 Que toute appropriation qui sera faite pour l'année mil huit
cent cinquante trois ou toute année subséquente pour l'entretien
des aliénés pauvres dans le Bas-Canada, sera employée et répartie
comme suit : Répartition
des appropri-
ations qui
seront faite à
l'avenir pour
les aliénés.

20 Les dépenses encourues ou qui seront encourues pour l'entre- Première
charge.
tien des aliénés pauvres, admis dans l'asile temporaire des aliénés
à Beauport, ou dans tout asile privé dans le Bas-Canada, par
l'ordre du gouverneur de cette province, avant le premier jour de
janvier de l'année mil huit cent cinquante trois, sera la première
charge sur cette appropriation ;

25 Toutes les dépenses d'une nature générale qui seront encourues Deuxième
charge.
par le gouvernement pour la mise à exécution du présent acte ou
toute autre loi concernant les aliénés pauvres, seront la deuxième
charge sur cette appropriation ;

30 Toutes les dépenses encourues de la part de cette province Troisième
charge.
pour l'entretien des aliénés pauvres, dans tout asile d'aliénés dans